



INEX NV
Meulestraat 19, B-9520 Bavegem
Tel.: 09/3638282 - Fax: 09/3623037
Estampille sanitaire: BE M157-II EG

Date de révision:
21/08/2023
Version: 16
première version: 21/03/2005
Page: 1/2

FICHE TECHNIQUE:
Inex crème 40% UHT bag-in-container (art. 669)

DENOMINATION DU PRODUIT

Crème* 40% M.G., traité UHT (*Origine Belgique)

EMBALLAGE INDIVIDUEL

Contenu: 10 L

Poids net: 9,90 kg

Poids brut: 9,959 kg

Emballage primaire: sac en plastic

Emballage secondaire: container réutilisable en plastic

Nombre d'emballages par palette: 56 x 10L

VALEUR NUTRITIONNELLE PAR 100 ml

Energie: 1557 kJ / 378 kcal

Matières grasses: 40 g
dont acides gras saturés: 27,2 g

Glucides: 2,6 g
dont sucres: 2,6 g

Protéines: 1,9 g

Sel: 0,05 g

INGREDIENTS

CRÈME 40% M.G., stabilisant: carraghénane

INSTRUCTIONS POUR L'USAGE ET DE LA CONSERVATION

Température de conservation: max. 7°C

Eviter des grandes fluctuations de température

Validité: 4 mois après la date de production

Après ouverture: conservation limitée au frais (max. 7°C)

Fouetter entre 4°C et 7°C

CODE EAN

5410441000142

PROPRIÉTÉS ORGANOLEPTIQUES

Goût, odeur, couleur: typique pour la crème UHT

Texture: liquide, viscosité légère

CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

pH: min. 6,5

Matières grasses: min. 40 %

CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

Microbiologiquement stable (1662/2006/EC)

Listeria monocytogenes (fin de production): absence par 25 ml (2073/2005/EC)



INEX NV
 Meulestraat 19, B-9520 Bavegem
 Tel.: 09/3638282 - Fax: 09/3623037
 Estampille sanitaire: BE M157-II EG

Date de révision:
 21/08/2023
 Version: 16
 première version: 21/03/2005
 Page: 2/2

FICHE TECHNIQUE:
Inex crème 40% UHT bag-in-container (art. 669)

INFORMATION d'ALLERGENES

Source	Présence dans le produit		Forme de présence	Cross-contamination ligne de production?		Présence dans la zone de production?	
	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non
<i>CE directive 1169/2011/CE</i>							
Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales		X			X	X	
Crustacés et produits à base de crustacés		X			X		X
Œufs et produits à base d'œufs		X			X	X	
Poissons et produits à base de poissons		X			X		X
Arachides et produits à base d'arachides		X			X		X
Soja et produits à base de soja		X			X	X	
Lait et produits à base de lait	X		crème	X		X	
Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan [Carya illinoensis (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits		X			X		X
Céleri et produits à base de céleri		X			X		X
Moutarde et produits à base de moutarde		X			X		X
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame		X			X		X
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO 2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant		X			X		X
Lupin et produits à base de lupin		X			X		X
Mollusques et produits à base de mollusques		X			X		X
<i>ALBA / liste Léda</i>							
Lactose	X		crème			X	
Cacao		X			X	X	
Glutamate (E620 – E625)		X			X		X
Viande de volaille		X			X		X
Coriandre		X			X		X
Maïs		X			X	X	
Légumineuses		X			X		X
Viande de bœuf		X			X		X
Viande de porc		X			X		X
Carottes		X			X	X	

Déclaration d'OMG

Ce produit ne contient pas d'ingrédients d'origine OMG (2001/18/CE, 1829/2003/CE, 1830/2003/CE et 1946/2003).

Déclaration d'irradiation

Ce produit n'est pas et ne contient pas d'ingrédients irradiés. (1999/2/CE)

Déclaration de contaminants et résidus

Ce produit est conforme à la législation européenne concernant des contaminants et résidus:

- contamination radioactivité (Dir.2016/52/CE)
- pesticides et biocides (396/2005/CE, 2009/128/CE, 1107/2009, 528/2012)
- médecines vétérinaires et promoteurs de croissances (470/2009/CE, 96/23/CE, 1831/2003/CE, 37/2010/CE, 2001/82CE)
- teneur maximale métaux lourds, aflatoxine M1, dioxines et PCB selon la Directive (UE) 2023/915

Ce produit n'est pas en ne contient pas du matériel nano (selon Recommandation 2011/696/UE, Règlement 1169/2011/UE et Règlement 2015/2283/UE).

Déclaration de conformité des matériaux et objets d'emballage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Tous les matériaux et objets d'emballage en contact avec les produits alimentaires sont conformes à les règlements Européens 1935/2004, 2023/2006 et 10/2011.

Luc Caron
 QA & SE Manager Inex NV

Barbara Kerkaert
 R&D & QC Manager Inex NV